



Jeune Agglomération de Clermont
 24000 Clermont
 03 73 22 00 00
 www.clermont.fr

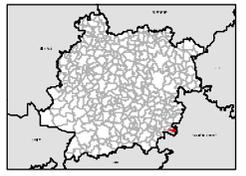


Plan de Prévention des Risques Naturels
 Approuvé par arrêté préfectoral n°14-2016-03122-033 du 22 janvier 2019

Mouvement différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles

Zone à risque élevé (classé 1)
 Zone à risque à surveiller (classé 2)

ZONAGE REGLEMENTAIRE
 Commune : GRAYSSAS



Échelle : 1:50 000
 Date de mise à jour : 2019
 Révisé par : [non lisible]